

Information Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

IMPULSION FRANCE Part P (FR0010757765)

Fonds commun de Placement géré par Financière Galilée

Objectifs et politique d'investissement :

- Objectif de gestion : L'objectif de l'OPCVM est de sur-performer sur une longue période (5 ans minimum) l'indice SBF 120 des marchés d'actions françaises, par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire.
- Indicateur de référence : L'indice de référence retenu est l'indice SBF 120 (dividendes réinvestis). L'indice SBF 120 est composé des 40 valeurs de l'indice CAC 40 et de 80 valeurs du premier et du second marché les plus liquides cotées sur Paris parmi les 200 premières capitalisations boursières françaises.
- Politique d'investissement :

Le portefeuille étant éligible au PEA, il est en permanence investi, à hauteur de 75% minimum, en actions françaises et européennes et titres assimilés directement ou indirectement via des OPCVM Actions eux-mêmes éligibles au PEA.

Le portefeuille sera exposé entre 0 et 100% (110% en cas de recours à l'emprunt d'espèces) en actions, principalement françaises. Cette partie action pourra être couverte jusqu'à 100% par l'utilisation de produits dérivés et/ou swap permettant de diminuer l'exposition au risque action, l'OPCVM n'ayant de toutes façons pas vocation d'être surexposé.

Egalement, l'OPCVM peut investir jusqu'à 100% de l'actif (110% en cas de recours à l'emprunt d'espèces) en OPCVM Actions ne pouvant investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement, et/ou trackers, éligibles au PEA et jusqu'à 30% maximum, en FIA "Actions" de droit français ou européen répondant aux critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier, éligibles au PEA.

Au niveau technique, l'OPCVM base sa stratégie d'investissement notamment sur les préconisations d'investissements délivrées par la société Isobourse. Les achats et ventes seront donc déterminés à partir d'un ensemble de critères techniques (tels que les moyennes mobiles, RSI, MACD...). La pertinence des signaux donnés par ces critères sera appréciée dans le cadre d'une politique d'investissement sur les valeurs à moyen-long terme.

La durée moyenne de détention d'une ligne d'actions est d'environ 9 mois. L'OPCVM pourra être exposé entre 0% et 100% en petites ou moyennes capitalisations.

Les investissements (limités à 25% maximum de l'actif) au travers de titres de créances, libellés en euros, à moyen ou long terme (diversification) seront choisis en priorité parmi les dettes publiques des états membres de la zone euro. Ils se feront dans l'idée soit d'atténuer une baisse des marchés actions, soit d'attendre que des opportunités d'investissement en actions se présentent.

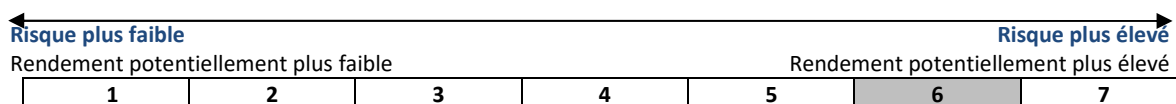
Toutes les formes de valeurs mobilières sont autorisées : à revenu fixe, variable ou mixte, à coupon bas ou égal à zéro et toute autre forme de valeurs mobilières que les instituts de notation (S&P, Fitch, Moody's...) ou la société de gestion n'assimilent pas à des valeurs mobilières à haut risque. Les émetteurs privés retenus sont tous "Investment Grade" (notation supérieure à BBB- ou équivalent chez les principales agences de notation, ou jugée équivalente par la société de gestion).

Le risque de change peut exister sur des valeurs européennes dont la devise est autre que l'Euro, mais il ne sera qu'accessoire.

Fréquence de valorisation : Hebdomadaire Vendredi. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : jusqu'au vendredi avant 10h auprès de Caceis Bank. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette part est une part de capitalisation.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Profil de risque et de rendement :



Le niveau de risque de cet OPCVM est de 6 (volatilité comprise entre 15% et 25%) et reflète principalement son positionnement sur le marché des actions françaises.

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur : Néant

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

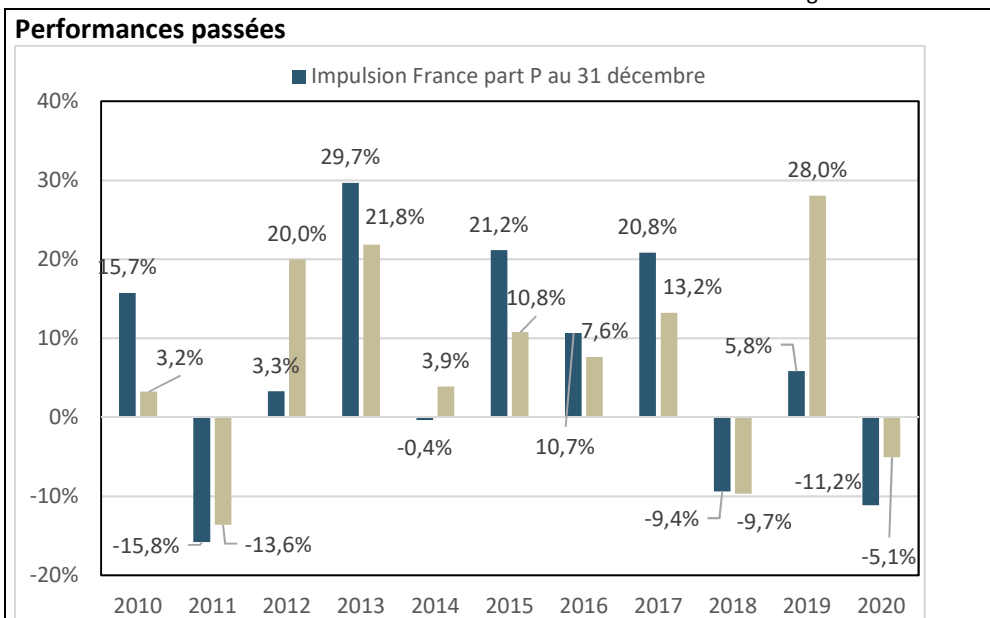
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.50% Maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi	
Frais prélevés par le fonds sur l'exercice précédent	
Frais courants	1.95% TTC
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	0.01% en 2020
15% de la sur-performance annuelle de l'OPCVM par rapport à l'indice SBF 120 dès que la performance de l'OPCVM est positive	

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Le pourcentage de commission de surperformance prélevé est susceptible de varier d'un exercice à l'autre selon la formule décrite ci-contre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.figalile.com



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM :
21/08/2009

Date de création de la part :
21/08/2009

Date de reprise de la gestion par Financière Galilée : 01/03/2021

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro

Sources Bloomberg

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK.

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite du porteur à Financière Galilée, 10 boulevard Tauler, 67000 Strasbourg ou via son site Internet www.figalile.com. Le prospectus et les derniers documents d'information périodiques réglementaires de cette part sont également disponibles dans les mêmes conditions.

La valeur liquidative peut être obtenue auprès de la société de gestion et sur son site Internet.

ISOBOURSE accompagne Financière Galilée en qualité de Conseiller.

La politique de rémunération des collaborateurs est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM et/ou d'un conseiller fiscal.

La responsabilité de Financière Galilée ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. Financière Galilée est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/03/2021

Information Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

IMPULSION FRANCE Part R (FR0011063379)

Fonds commun de Placement géré par Financière Galilée

Objectifs et politique d'investissement :

- Objectif de gestion : L'objectif de l'OPCVM est de sur-performer sur une longue période (5 ans minimum) l'indice SBF 120 des marchés d'actions françaises, par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire.
- Indicateur de référence : L'indice de référence retenu est l'indice SBF 120 (dividendes réinvestis). L'indice SBF 120 est composé des 40 valeurs de l'indice CAC 40 et de 80 valeurs du premier et du second marché les plus liquides cotées sur Paris parmi les 200 premières capitalisations boursières françaises.
- Politique d'investissement :

Le portefeuille étant éligible au PEA, il est en permanence investi, à hauteur de 75% minimum, en actions françaises et européennes et titres assimilés directement ou indirectement via des OPCVM Actions eux-mêmes éligibles au PEA.

Le portefeuille sera exposé entre 0 et 100% (110% en cas de recours à l'emprunt d'espèces) en actions, principalement françaises. Cette partie action pourra être couverte jusqu'à 100% par l'utilisation de produits dérivés et/ou swap permettant de diminuer l'exposition au risque action, l'OPCVM n'ayant de toutes façons pas vocation d'être surexposé.

Egalement, l'OPCVM peut investir jusqu'à 100% de l'actif (110% en cas de recours à l'emprunt d'espèces) en OPCVM Actions ne pouvant investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement, et/ou trackers, éligibles au PEA et jusqu'à 30% maximum, en FIA "Actions" de droit français ou européen répondant aux critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier, éligibles au PEA.

Au niveau technique, l'OPCVM base sa stratégie d'investissement notamment sur les préconisations d'investissements délivrées par la société Isobourse. Les achats et ventes seront donc déterminés à partir d'un ensemble de critères techniques (tels que les moyennes mobiles, RSI, MACD...). La pertinence des signaux donnés par ces critères sera appréciée dans le cadre d'une politique d'investissement sur les valeurs à moyen-long terme.

La durée moyenne de détention d'une ligne d'actions est d'environ 9 mois. L'OPCVM pourra être exposé entre 0% et 100% en petites ou moyennes capitalisations.

Les investissements (limités à 25% maximum de l'actif) au travers de titres de créances, libellés en euros, à moyen ou long terme (diversification) seront choisis en priorité parmi les dettes publiques des états membres de la zone euro. Ils se feront dans l'idée soit d'atténuer une baisse des marchés actions, soit d'attendre que des opportunités d'investissement en actions se présentent.

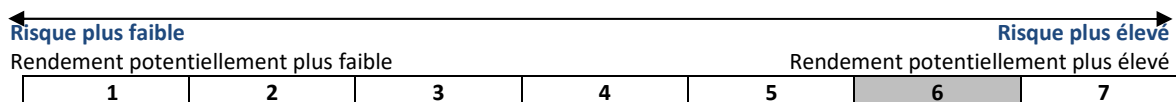
Toutes les formes de valeurs mobilières sont autorisées : à revenu fixe, variable ou mixte, à coupon bas ou égal à zéro et toute autre forme de valeurs mobilières que les instituts de notation (S&P, Fitch, Moody's...) ou la société de gestion n'assimilent pas à des valeurs mobilières à haut risque. Les émetteurs privés retenus sont tous "Investment Grade" (notation supérieure à BBB- ou équivalent chez les principales agences de notation, ou jugée équivalente par la société de gestion).

Le risque de change peut exister sur des valeurs européennes dont la devise est autre que l'Euro, mais il ne sera qu'accessoire.

Fréquence de valorisation : Hebdomadaire Vendredi. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : jusqu'au vendredi avant 10h auprès de Caceis Bank. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette part est une part de capitalisation.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Profil de risque et de rendement :



Le niveau de risque de cet OPCVM est de 6 (volatilité comprise entre 15% et 25%) et reflète principalement son positionnement sur le marché des actions françaises.

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur : Néant

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.50% Maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi	
Frais prélevés par le fonds sur l'exercice précédent	
Frais courants	2.55% TTC * estimation
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	NA

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

* Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

15% de la sur-performance annuelle de l'OPCVM par rapport à l'indice SBF 120, dès que la performance de l'OPCVM est positive. Le pourcentage de commission de surperformance prélevé est susceptible de varier d'un exercice à l'autre selon la formule décrite ci-dessus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet

www.figalile.com

Performances passées

NA

Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM :

21/08/2009

Date de création de la part :

Date de reprise de la gestion par

Financière Galilée : 01/03/2021

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro

• Sources Bloomberg

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK.

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite du porteur à Financière Galilée, 10 boulevard Tauler, 67000 Strasbourg ou via son site Internet www.figalile.com. Le prospectus et les derniers documents d'information périodiques réglementaires de cette part sont également disponibles dans les mêmes conditions.

La valeur liquidative peut être obtenue auprès de la société de gestion et sur son site Internet.

ISOBOURSE accompagne Financière Galilée en qualité de Conseiller.

La politique de rémunération des collaborateurs est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM et/ou d'un conseiller fiscal.

La responsabilité de Financière Galilée ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. Financière Galilée est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/03/2021.